





Les limites d'une politique de sécurité alimentaire:

le cas de la filière céréalière

Décembre 2020







Les limites d'une politique de sécurité alimentaire: le cas de la filière céréalière

Rédaction : Mouna Helali en collaboration avec Zoé Vernin Révision et coordination : Imen Louati , Alaa Marzougui

Graphique: Mohamed Ajlani

Sommaire

Introduction5
I.L'évolution de la politique agricole et céréalière en Tunisie : les imites d'une politique actuelle de 'sécurité' alimentaire
II.Le potentiel de production céréalière justifie-t-il le recours aux mportations?
III.L'urgence d'intégrer les enjeux du changement climatique dans la politique agricole 20
Conclusion24
Bibliographie25

Introduction

En Tunisie, le secteur agricole constitue un pilier d'importance économique et socio-politique majeure du fait de sa contribution d'environ 10% du PIB¹ d'une part, et de la réalisation des objectifs nationaux en matière de 'sécurité' alimentaire, de création d'emplois, et de gestion des ressources naturelles d'autre part.

Pour la Tunisie, le secteur céréalier représente un axe stratégique de l'agriculture tunisienne, représentant 13% de la valeur ajoutée agricole² ; 42% de la Superficie Agricole Utile (SAU)³ ; 27% du total des exploitations agricoles⁴ et 9% de l'emploi agricole total⁵.

De plus, étant la base de la ration alimentaire des tunisiens, les céréales constituent en moyenne 13% des dépenses alimentaires des ménages, soit environ 4% des dépenses globales⁶.

C'est à partir des années 80, que la politique agricole commence à fournir un ensemble de mesures d'interventions sur le marché intérieur (administration des prix ; constitution de stocks publics ; subventions et incitations fiscales, primes de transformation ; etc.) et des mesures à la frontière (autorisations d'échange ; droits de douane ; etc.) pour soutenir tout particulièrement le secteur céréalier.

Ces mesures de soutien visaient initialement à garantir des revenus suffisants et stables aux céréaliculteurs, une autosuffisance pour le pays à l'égard de certains produits, ainsi qu'une offre de prix abordable à la consommation (produits de première nécessité).

Mais cette politique va évoluer vers le recours aux importations malgré un potentiel de production céréalière locale assez important à l'échelle nationale. En effet, l'État a choisi de recourir aux importations afin de répondre à une consommation de plus en plus importante des céréales et ce, dans l'objectif de promouvoir la 'sécurité' alimentaire du pays.

De nos jours, ces choix ont néanmoins montré leurs limites au regard de la détérioration des équilibres de la balance des paiements et du budget de l'État et du renchérissement des prix des produits céréaliers importés.

¹ Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Observatoire National de l'Agriculture, (2020). Indicateurs clés de l'agriculture tunisienne en 2019.

² http://www.onagri.nat.tn/articles?id=1

³ http://www.agridata.tn/fr/dataset?q=superficies+des+c%C3%A9r%C3%A9ales

⁴ Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, (2006). Recensement agricole.

⁵ Khaldi R. et Saaidia B., (2019). Analyse de la filière céréalière en Tunisie et identification des principaux points de dysfonctionnement à l'origine des pertes. Projet de réduction des pertes et gaspillage alimentaires et développement des chaines de valeurs pour la sécurité alimentaire en Egypte et en Tunisie, FAO. ONAGRI. 6 Id.

En 2019, la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires a affiché un déficit de l'ordre de (-1398,2) millions de dinars⁷ dû principalement à la hausse des importations céréalières en termes de quantité et de valeur.

Durant la période 2008-2018, la dépendance aux importations a été en moyenne de l'ordre de 57.35%, toutes céréales confondues⁸. On note alors que ces dix dernières années, la demande intérieure en blé tendre est assurée en moyenne à 84.21% par les importations. Quant au blé dur et à l'orge, en moyenne, ils sont dépendants des importations, respectivement, à raison de 40.69% et 50.81% pour la même période 2008-2018.

Face à ce constat insoutenable à long terme, et pour optimiser la production agricole nationale d'une manière générale, l'État s'est orienté à travers son plan quinquennal de 2016-2020 vers une vision plutôt environnementale encourageant la bonne gestion du potentiel naturel⁹. Or, le manque d'instruction claire sur les mesures opérationnelles à adopter dans le secteur agricole n'a pas permis la mise en œuvre effective de cette vision stratégique.

De plus, et malgré que la Tunisie souffre d'une pénurie régulière en eau de surface, on observe actuellement une extension des périmètres irrigués et un recours accru à l'irrigation d'appoint, ce qui a généré une surexploitation des ressources souterraines et une dégradation de la qualité de l'eau¹⁰.

Par ailleurs, les effets du changement climatique sont responsables d'une baisse importante des ressources en eau à l'échelle nationale et d'une perte des surfaces agricoles notamment de surfaces irrigables due à la remontée du niveau de mer¹¹.

Face à une politique agricole qui encourage la dépendance au marché international, un potentiel hydrique modeste et un impact émergeant du changement climatique, la durabilité du secteur agricole, dont la filière céréalière en constitue un pilier, se trouve aujourd'hui très menacée.

Une mise en perspective régionale prenant en compte à la fois l'évolution du contexte national et international¹², montre la nécessité et l'urgence d'une stratégie globale axée autour de la sécurité hydrique et de la souveraineté alimentaire.

⁷ Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Observatoire National de l'Agriculture, (2019). La balance commerciale alimentaire.

⁸ Jaziri N., (2019). Tableau de bord des céréales en Tunisie. Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Observatoire National de l'Agriculture.

⁹ Plan de développement 2016-2020, Volume sectoriel.

¹⁰ Chebbi H. E., Pellissier J.-P., Khechimi W. et Rolland J.-P., (2019). Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie. CIHEAM-IAMM, pp.99.

¹¹ Ministère de l'Agriculture et de l'environnement, Agence Française de Développement, (2011). Actualisation Concertée de la politique agricole, Orientations pour un Nouvel Agenda Agricole Tunisien.
12 Id.

Cette stratégie doit apporter d'une part des réponses aux problèmes de la surexploitation et de la dégradation des ressources et doit privilégier d'autre part, des solutions qui rompent avec la dépendance alimentaire et les modèles agricoles intensifs. Mener plutôt une politique de souveraineté alimentaire revient ainsi à prioriser la production agricole locale pour nourrir la population¹³.

Selon la Via Campesina (1996) : la souveraineté alimentaire est définie comme étant « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables ».

Il est alors pertinent et urgent de repenser à un modèle de développement agricole œuvrant à la souveraineté alimentaire et garantissant la sécurité hydrique de la Tunisie.

Par ce papier nous proposons de contribuer à cette réflexion en ciblant le secteur céréalier et en justifiant notre analyse entre autres via « l'empreinte de l'eau » de la céréaliculture. Ce concept est conçu pour fournir un appui à la politique de gestion de l'eau et pour penser et adopter des solutions à un certain nombre de problématiques. Par ailleurs, nous utiliserons aussi ce concept afin de promouvoir la souveraineté alimentaire du pays plutôt que sa 'sécurité' alimentaire.

Selon le rapport « Water Footprint Manual » : le concept d'empreinte eau est défini comme étant le volume total d'eau douce utilisé pour produire les biens et les services consommés par l'individu ou la communauté, ou produits par l'entreprise (ou le producteur agricole).

On en distingue trois composantes : EE bleue (c'est la consommation des eaux de surface et des eaux souterraines) ; EE verte (c'est la consommation des eaux de pluie, notamment par évaporation dans les cultures agricoles) et EE grise (c'est le volume d'eau douce requis pour diluer les polluants dans des proportions suffisantes pour que la qualité de l'eau corresponde aux normes internationales).

Le présent travail sera structuré en trois parties. La première partie exposera une critique de la vision politique agricole de la Tunisie, et en particulier celle qui est appliquée au secteur céréalier. La deuxième partie sera dédiée à la compréhension des orientations agricoles opérées en termes de répartition de la céréaliculture au niveau national au regard de la disponibilité de l'eau. Enfin, la troisième partie appréhendera l'impact des changements climatiques sur la céréaliculture en vue de promouvoir l'intégration de ces enjeux dans le développement des politiques agricoles.

¹³ https://www.siyada.org/fr/siyada-board/agriculture-dexportation/le-piege-des-concepts-entre-securite-alimentaire-et-sou verainete-alimentaire-ou-se-positionnent-les-peuples/

I. L'évolution de la politique agricole et céréalière en Tunisie : les limites d'une politique actuelle de 'sécurité' alimentaire

La politique agricole menée depuis l'indépendance, a connu plusieurs changements aux niveaux de la production ; de l'emploi agricole ainsi qu'au niveau de sa place dans l'économie. En effet, la politique agricole a présenté une évolution progressive : passant d'un volontarisme étatique visant l'intensification, la modernisation de la production et le contrôle de certaines filières, à une économie distributive en faveur des consommateurs, puis à un « libéralisme protectionniste »¹⁴.

S'inspirant de l'expérience agricole colonialiste, la politique agricole mise en place durant les années 60, avait poursuivi le même modèle de développement intensif pour augmenter la production agricole à l'échelle nationale. Cette politique a instauré par ailleurs en 1962, un monopôle pour régir les activités liées à la filière des céréales (dont la collecte, les importations, la distribution et le stockage), en créant l'Office des Céréales, Légumineuses Alimentaires et Autres Produits Agricoles (OC)¹⁵.

Cependant, les orientations agricoles adoptées dont l'intensification des facteurs de production (semences sélectionnées, engrais chimiques, produits phytosanitaires); l'introduction de la mécanisation dans les techniques culturales (travaux du sol, semis, rotation) et l'aménagement des structures de production (unités coopératives de production), n'ont concerné que les grandes exploitations, alors que les exploitations paysannes (petites et moyennes exploitations) n'étaient que secondairement considérées comme des structures de production susceptibles de favoriser le développement agricole, ce qui a accentué le processus de différenciation sociale dans l'agriculture au début des années 70¹⁶.

Ces disparités sociales se sont rapidement traduites par l'aggravation de la pauvreté des paysans et par l'incapacité de la communauté paysanne à dégager l'épargne nécessaire à la préservation et à l'amélioration de ses moyens de production. Ceci a entrainé la stagnation de la production agricole, notamment céréalière¹⁷. Pour répondre à une demande alimentaire de plus en plus croissante suite au changement des habitudes alimentaires des tunisiens après la colonisation, un recours accru aux importations s'est ainsi présenté comme la solution la plus appropriée¹⁸.

¹⁴ Khaldi R. et Saaidia B., (2019). Analyse de la filière céréalière en Tunisie et identification des principaux points de dysfonctionnement à l'origine des pertes. Projet de réduction des pertes et gaspillage alimentaires et développement des chaines de valeurs pour la sécurité alimentaire en Egypte et en Tunisie, FAO. ONAGRI.

¹⁵ http://www.oc.com.tn/fr/presentation/historique

¹⁶ Jouili M., (2015). Ajustement structurel, Mondialisation et Agriculture Familiale en Tunisie. Université Montpelier.

¹⁸ Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, (2017). Revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie.

Il est à noter que malgré sa marginalisation économique, l'exploitation familiale a su résister voire même s'amplifier¹⁹. Et si le maintien de l'exploitation familiale et paysanne en Tunisie s'explique par la capacité d'adaptation et de résistance de cette catégorie d'exploitants, cela est également le résultat d'un ensemble de mécanismes de régulation mis en place par l'État.

En effet, durant la période1974-1980, la Tunisie a connu une certaine prospérité des finances publiques suite à la rente pétrolière dont le pays a pu bénéficier et a injecté dans le circuit économique. Cette dynamique de croissance a ainsi permis à l'État de déployer un ensemble de programmes de lutte contre la pauvreté et une politique active de subventions à la consommation et aux intrants agricoles, via un mécanisme de compensation visant la maitrise des prix des produits de base, notamment des produits céréaliers²⁰.

La genèse du système de compensation des produits de base remonte en fait à l'année 1945, et ce, suite à la création de la caisse de compensation par le décret beylical du 28 juin 1945²¹. La loi organique du budget de 1967 a prévu par la suite la possibilité de créer des fonds spéciaux du trésor pour le financement d'opérations ayant un caractère particulier en vue de mobiliser les moyens financiers adéquats²².

Dans ce sens, la loi n°26 en date du 29 mai 1970 a créé la Caisse Générale de Compensation (CGC), qui fut confirmée et reconnue par la loi des finances n°65-1970 en date du 31 décembre 1970²³. Les charges de la CGC sont essentiellement couvertes par le produit des recettes propres qui sont fixées par la réglementation en vigueur et en partie par une dotation budgétaire.

Toutefois, cette dynamique de croissance s'est rapidement essoufflée par l'épuisement de ses mécanismes de régulation et ce, suite à la détérioration des équilibres de la balance des paiements et du budget de l'État et de l'augmentation des dettes extérieures. L'économie nationale connait alors une situation de crise très prononcée aux cours des années 1981-1986²⁴.

Dans ce contexte, et en vue de répondre aux injonctions du Fond Monétaire International (FMI) qui appellent la Tunisie à stabiliser l'économie nationale en lui accordant un prêt²⁵, le gouvernement a adopté une réforme de la loi de finance comportant une série de mesures d'austérité dont une réduction des subventions sur les produits céréaliers et une hausse des prix à la consommation : 70 % sur les prix des semoules et des pâtes et 108 % sur le prix du pain²⁶.

¹⁹ Jouili M., (2015). Ajustement structurel, Mondialisation et Agriculture Familiale en Tunisie. Université Montpelier. 20 Id.

²¹ http://www.commerce.gov.tn/Fr/presentation-de-la-caisse-generale-de-compensation_11_32

²² Article 19 de la Loi n° 67-53 du 8 décembre 1967, portant loi organique du budget de l'Etat. « Les fonds spéciaux du trésor sont destinés à permettre l'affectation de recettes particulières au financement d'opérations précises de certains services publics». 23 http://www.commerce.gov.tn/Fr/presentation-de-la-caisse-generale-de-compensation_11_32

²⁴ Brack E., (1997). L'économie Tunisienne entre ajustement et intégration (1986 - 1995). Université PANTHEON-ASSAS (PARIS II). 25 Bessis S., (1987). Banque Mondiale et FMI en Tunisie : une évolution sur trente ans. Editions du CNRS. Annuaire de l'Afrique du Nord. Tome XXVI.

²⁶ Stora B. et Ellyas A., (1999). Dans Les 100 portes du Maghreb : émeutes du pain, pp 151-153.

Touchant ainsi aux besoins de base de la population, des émeutes se sont déclarées dans plusieurs régions à partir du 31 Décembre 1983. Ces soulèvements, les plus importants depuis l'indépendance, ont rendu la situation sociale du pays d'autant plus critique : ils ont fait plus d'une centaine de morts et des milliers d'arrestations. « Les émeutes du pain » ont été achevées enfin par la suspension totale des mesures, décidait le 6 janvier 1984 par le président de la république.

Dans ce contexte également, la Banque Mondiale (BM) a mené en 1985, une étude sur la crise économique en Tunisie, selon laquelle, les principales causes de cette crise étaient : l'accroissement des dépenses publiques plus rapide que celui du PIB, la faible croissance des exportations due à la surévaluation du taux de change, ainsi que la protection excessive des produits locaux²⁷.

Suite à ce diagnostic, le gouvernement s'est retrouvé obligé d'adopter, à partir de juillet 1986, un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par le FMI et la BM, et dont l'objectif principal était « d'asseoir un processus d'accumulation plus intensif axé sur la demande extérieure »²⁸. Le PAS était en fait la condition de l'aide financière octroyée par ces institutions à la Tunisie, qui censée remédier aux conséquences de la crise.

C'est à partir de cet engagement que plusieurs réformes économiques ont été adoptées via la mise en place du Septième Plan de Développement Economique et Social (1987-1991).

Ces réformes avaient pour but d'appuyer le désengagement de l'État et la promotion de l'initiative privée, ainsi que l'extraversion, la diversification des exportations et l'insertion accrue dans l'économie mondiale.

Spécifiquement, un Plan d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) a été également mis en place. Il s'agissait en fait d'un amorcement et d'un recentrage des activités de l'OC via l'extension des avantages du code des investissements agricoles aux activités de collecte et de stockage par décret n° 1252 du 1er août 1990 ; d'une libéralisation de l'importation, de l'exportation et de la commercialisation de certains produits dont les maïs, les tourteaux de soja et la luzerne ; ainsi que d'une libéralisation de la commercialisation de l'orge à l'échelle locale, suite à la libéralisation de son prix à la production²⁹.

Bénéficiant le plus souvent de l'appui financier des institutions internationales, diverses études se sont efforcées de mettre en évidence les retombées positives du PAS sur les équilibres économiques globaux, sur la croissance économique et plus particulièrement sur les performances du secteur agricole³⁰.

²⁷ Banque Mondiale, (1985). Tunisia - Agricultural Sector Adjustment Loan Project.

²⁸ Jouili M., (2015). Ajustement structurel, Mondialisation et Agriculture Familiale en Tunisie. Université Montpelier. 29 http://www.oc.com.tn/fr/presentation/historique

³⁰ La Tunisie, l'un des premiers pays de la région à entreprendre des réformes structurelles précoces, qui ont contribué à sa bonne performance économique au milieu des années 1990, elle a réalisé en parallèle d'importants progrès au niveau des indicateurs de développement social et humain. Le pays a connu des taux de croissance supérieurs à la moyenne régionale. Groupe de la Banque Mondiale, (2015).

Néanmoins, cette orientation libérale ne fut bénéfique que pour les grands agriculteurs, alors que les exploitations familiales et paysannes se sont trouvées face à des conditions climatiques aléatoires et défavorables, qui suite au désengagement de l'État, constituent une contrainte majeure devant la stabilisation de leurs productions et donc, de leurs revenus³¹.

Au-delà du PASA, la libéralisation progressive des échanges agricoles, ainsi que l'ouverture de l'agriculture tunisienne sur l'extérieur se sont renforcées avec la signature des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) (1994)³² et surtout, de l'accord d'association avec l'Union Européenne (1995)³³.

Face à cette situation de libéralisation des échanges, de lourdes conséquences sur l'agriculture tunisienne ont été enregistrées. Les petites et moyennes exploitations qui constituent 54% du total des exploitations agricoles à l'échelle nationale³⁴, se sont trouvées d'autant plus dans une situation d'extrême vulnérabilité, en raison de leur faible compétitivité face aux exploitants étrangers.

Ainsi, l'alignement des prix à la production sur les prix mondiaux a aggravé la tendance à la détérioration des revenus réels des petites exploitations qui s'adonnent aux cultures vivrières de base telles que les céréales et l'élevage³⁵. En outre, au cours de cette même période, l'État a supprimé les subventions aux intrants (aliments de bétails et des engrais). Cette décision s'est traduite par une forte détérioration du pouvoir d'achat des petits exploitants puisque les prix des intrants ont augmenté suite à la libéralisation de leurs commercialisations, ce qui a contribué à aggraver les difficultés financières des exploitations paysannes³⁶.

Par ailleurs, dans le cadre du recensement de la situation financière de la CGC en 1996, il a été décidé de mieux cibler la compensation vers les catégories des ménages à faible revenu. Certains produits de consommation tels que le sucre en morceaux et la viande ont été alors exclus du champ d'intervention de la CGC.

Suite au décret n°2145 du 30 septembre 2002³⁷, le système de compensation des produits de base a fait ainsi l'objet d'une réforme structurelle visant à alléger les charges de la caisse et faciliter l'intervention du secteur privé dans les activités concurrentielles.

³¹ Jouili M., (2015). Ajustement structurel, Mondialisation et Agriculture Familiale en Tunisie. Université Montpelier.

³² Organisation Mondiale du Commerce, (2017). Les Accords de l'OMC : L'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce et ses Annexes.

³³ http://www.aleca.tn/decouvrir-l-aleca/relation-tunisie-ue/?print=pdf

³⁴ http://www.onagri.nat.tn/uploads/divers/enquetes-structures/index.htm

³⁵ Jouili M., (2015). Ajustement structurel, Mondialisation et Agriculture Familiale en Tunisie. Université Montpelier.

³⁶ Jouili M., Kahouli I., et Elloumi M., (2016). Appropriation des ressources hydrauliques et processus d'exclusion dans la région de Sidi Bouzid (Tunisie centrale). Études rurales, pp 117-134.

³⁷ http://www.leaislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret-num-2002-2145-du-30-09-2002-jort-2002-081 2002081021453

Cependant, c'est depuis l'année 2005, que l'État s'est concrètement désengagé des activités à caractère concurrentiel. La part de l'OC dans la collecte physique a fortement diminué passant de 32% en 2005 à 1 % en 2018 et la part des Sociétés Mutuelles de Services Agricole (SMSA) est passée de 67% en 2005 à 35% en 2018, en faveur des collecteurs privés³⁸.

Actuellement, l'État intervient uniquement, et pour chaque campagne agricole, dans la fixation du prix de base à la production pour le blé dur et le blé tendre, du prix d'achat auprès des collecteurs des céréales et du prix d'intervention pour l'orge et le triticale.

De plus, actuellement plusieurs problèmes touchant tous les maillons de la filière céréalière sont enregistrés³9. Globalement, on cite la multiplicité des intervenants tout au long de la filière (l'OC, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, les coopératives et les collecteurs privés et les entreprises agro-alimentaires) ; la monopolisation de la filière céréalière ; les faibles rendements enregistrés pour le blé tendre engendrant un taux de dépendance élevé vis-à-vis les céréales importées ; le manque de vulgarisation et d'encadrement des différents acteurs tout au long de la chaine ; l'absence de structuration des agriculteurs pour honorer les engagements en quantité sur les marchés ; le changement du régime alimentaire ; le grand gaspillage des céréales transformées surtout en matière de pains ; la forte dépendance de la céréaliculture aux conditions naturelles et enfin, l'impact émergeant du changement climatique menaçant l'agriculture tunisienne, notamment, la céréaliculture.

S'est ajoutée à ces problèmes une crise internationale sans précédent. En effet, l'année 2020 a été marquée par la propagation de la pandémie COVID19, et la Tunisie comme le reste des pays du monde, s'est trouvée obligée de procéder au confinement total.

Ces mesures de préventions sanitaires ont exigé la fermeture et la réduction des activités de la majorité des établissements et des entreprises, à l'exception des industries agroalimentaires et des commerces de proximité. Il est à noter que même les échanges commerciaux ont été fortement ralentis.

Mais surtout, cette pandémie a révélé l'importance capitale de la filière céréalière. Il est à noter qu'au cours de la période du confinement total, la Tunisie a enregistré une grande demande locale sur les produits céréaliers tels que la farine, la semoule et les pâtes alimentaires.

³⁸ http://www.oc.com.tn/images/stories/tableau3-fr-collecte-2019.pdf

³⁹ Elmakari M., (2016). Organisation de la chaîne logistique dans la filière céréalière en Tunisie. État des lieu et perspectives. FranceAgriMer, Les céréales vers la Tunisie.

Cette crise a prouvé la nécessité pour un pays comme la Tunisie de prioriser la production céréalière locale, d'assurer une gestion des stocks nationaux et d'améliorer ses circuits de distribution. Il est à signaler que les capacités de stockage des céréales à l'échelle nationale, ne couvrent que 45 % des besoins, reflétant ainsi, une vraie menace en situation de crise ou de forte augmentation des prix mondiaux⁴⁰.

Globalement, cette pandémie a mis en lumière les risques qu'implique la dépendance alimentaire et dans ce sens, les limites d'une politique céréalière inscrite dans une vision de 'sécurité' alimentaire, imposée par la BM dès les années 80⁴¹.

Selon la FAO « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

La 'sécurité' alimentaire renvoie ainsi à un ensemble de mesures qui consistent à fournir les denrées alimentaires sans même s'interroger sur les processus de production de ces aliments. Ce concept, employé fréquemment dans les discours des gouvernements et des différentes institutions internationales, tend à marginaliser l'échelle de production locale en faveur d'une dynamique globale transfrontalière qui exclue le paysan de son rôle d'acteur principal de l'activité et qui offre aux multinationales les rênes du secteur.

C'est par l'absence d'une production locale suffisante que le recours au marché international s'impose pour importer ce que l'on ne produit pas. Selon, cette vision libérale, un pays n'est pas tenu de produire ses besoins en aliments tant que le marché de l'importation en permet la disponibilité⁴².

La dépendance aux importations des céréales à raison de 57.35%⁴³ malgré lesdits efforts déployés pour le développement de la filière céréalière, laisse à supposer que cette vision de 'sécurité' alimentaire n'aboutira jamais à assurer un renforcement concret du secteur céréalier pour le rendre compétitif ou bien suffisamment résilient face aux crises imprévues.

A ce stade, et d'après tous ce qui précède, il est devenu clair que la Tunisie n'a pas mis en avant des stratégies nationales bien définies et adaptées au contexte et aux besoins locaux pour le secteur céréalier.

⁴⁰ Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, (2017). Revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie. 41 La banque mondiale (1986) a défini la sécurité alimentaire au milieu des années 80 comme l'accès pour tout le monde et à tout moment à une nourriture en suffisance afin de mener une vie active et saine. FAO, (1997).

 $^{42\} https://www.siyada.org/fr/siyada-board/agriculture-dexportation/le-piege-des-concepts-entre-securite-alimentaire-et-souverainete-alimentaire-ou-se-positionnent-les-peuples/$

⁴³ Jaziri N., (2019). Tableau de bord des céréales en Tunisie. Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Observatoire National de l'Agriculture.

En effet, tous les ajustements et les réformes effectués depuis l'indépendance n'avaient pour but que d'obtenir des subventions de mise à niveau dont peuvent profiter un nombre très limité d'agriculteurs, ou bien d'accéder à des aides auprès des institutions financières internationales qui en contrepartie imposent leurs diktats pour libéraliser le marché des céréales.

Face à ce contexte difficile et afin de redresser les problèmes accumulés depuis des décennies, promouvoir la souveraineté alimentaire semble être l'unique forme de sécurité pour préserver la viabilité du secteur agricole à l'échelle nationale, se protéger des aléas externes et des chocs exogènes ainsi que d'assurer un droit de consommation sain pour tous.

En effet, la souveraineté alimentaire requiert plusieurs avantages permettant d'atteindre un équilibre entre les volets social, culturel, environnemental et économique, qui de leurs interdépendances s'effectue un développement durable dans l'agriculture.

En plaçant la production agricole locale comme une priorité, la souveraineté alimentaire favorise à travers ses principes directeurs, la solidarité sociale entre les différents acteurs d'une filière agricole pour protéger l'agriculteur local des aléas du marché international. Cela repose notamment sur la participation des différents acteurs dans le choix des modes de production et de consommation alimentaires⁴⁴. A ce propos, repenser les modèles de production pourrait aussi s'accompagner d'une réflexion sur les modes de consommation.

En effet, l'introduction de blé tendre dans la ration alimentaire des tunisiens s'est effectuée par la France pendant la colonisation. Néanmoins, cette variété s'est rapidement devenue le produit de base de la ration (Pains et pâtes alimentaires) impliquant ainsi une grande dépendance aux importations. A cet effet, repenser un mode de consommation qui correspond à la structure de production locale (blé dur et orge), pourrait aussi s'inscrire dans la réflexion sur les conditions environnementales de la culture des céréales.

Dans ce sens, la souveraineté alimentaire implique l'adoption de pratiques agricoles adaptées à l'environnement national, garantissant ainsi la préservation des ressources naturelles et la sécurité hydrique des pays.

⁴⁴ Bello W., (2020). The Covid-19 Pandemic and the Opportunity for Food Sovereignty. Issue Brief. Covid-19. The Transnational Institute (TNI).

II. Le potentiel de production céréalière justifie-t-il le recours aux importations ?

Depuis l'antiquité, les agriculteurs tunisiens sont habitués à cultiver des blés durs pour leurs besoins en semoule et de l'orge pour assurer en partie, les besoins du cheptel alors que le blé tendre, considéré comme exogène à la Tunisie, n'a pris de l'importance qu'à partir de la colonisation française. Pour la période 2007-2017, la production moyenne des céréales est répartie à raison de 57% de blé dur, 12% de blé tendre et 29% d'orge⁴⁵. Le reste est constitué de triticale.

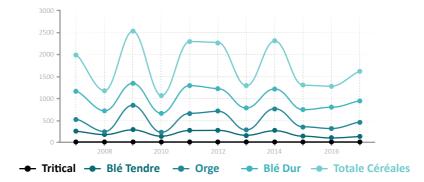


Figure 1 : Évolution de la production en céréales (en milles tonnes) selon les variétés

Source: MARHP, 2018

Actuellement, on enregistre environ 1,35 million d'hectares de céréales, emblavées principalement dans le Nord du pays. Pour la période 2007-2017, le gouvernorat de Béja vient en première position avec une part de 18% du total emblavé, suivi de Bizerte (12,8%), Kef (11,9 %), Siliana (11.9%), et Jendouba (10%)⁴⁶.

En effet, la céréaliculture est, principalement, pratiquée en régime pluviale et donc, elle est de ce fait très dépendante des ressources en eau et des conditions météorologiques. Par ailleurs, diverses études, menées à l'échelle nationale, ont montré qu'un apport supplémentaire d'irrigation a un impact positif sur les rendements des cultures céréalières⁴⁷.

Ainsi, les céréales irriguées occupent, de nos jours, une place de plus en plus importante dans le secteur irrigué du pays : soit environ 5% des superficies céréalières totales, avec, pour la campagne 2017-2018, une superficie de blé dur en irrigué de l'ordre de 41 110 ha, 1 190 ha pour le blé tendre, 17 300 ha pour l'orge et 490 ha pour le triticale⁴⁸.

⁴⁵ http://www.agridata.tn/dataset/evolution-de-la-production-nationale-des-cereales/resource/190d9ce5-96ac-473c-9a2a-2782e98880af

⁴⁶ http://www.agridata.tn/dataset?q=superficies+des+c%C3%A9r%C3%A9ales+&sort=score+desc%2C+metadata_modified+desc&ext_bbox=&ext_prev_extent=-2.28515625%2C26.27371402440643%75%2C40.84706035607122

⁴⁷ Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles et l'Institut National des Grandes Cultures, (2014). Actes de la Journée Nationale sur la valorisation des résultats de la Recherche dans le domaine des Grandes Cultures.

⁴⁸ http://www.agridata.tn/dataset/repartition-de-la-superficie-des-cereales-irriquees-par-gouvernorat-en-ha-2017-2018

En outre, le Nord de la Tunisie est la région la plus pluvieuse du pays. Il dispose de 60% du potentiel hydrique total et concentre l'essentiel du potentiel en eau de surface (81%)⁴⁹. C'est l'abondance des ressources en eau qui a fait de la région du Nord le premier producteur de céréales en Tunisie (soit 77% des superficies céréalières en pluviale et 49% de celles en irrigué).

Ce constat a été confirmé par plusieurs recherches scientifiques développées sur l'empreinte eau des cultures céréalières. En 2015, *Chouchan et al.*, ont effectué une comparaison par type d'empreinte eau des céréales dans les régions du Nord, Centre et Sud⁵⁰.

Tableau 1 : L'EE Bleue, Verte et Grise moyenne des cultures céréalières en Tunisie par région (1996-2005)

Cultures	EE par T de cultures (m³/Tonne)					
	Verte	Bleue	Grise	Total		
Nord						
Orge	3520	90	180	3790		
Blé	2360	90		2550		
Centre						
Orge	3470	240	200	3910		
Blé		230	120	2710		
Sud						
Orge	3770	1050	310	5130		
Blé	2780	1230		4220		

Source : Empreinte de l'eau d'une perspective économique, 2015

Les résultats du tableau ci-dessus, montrent que l'empreinte eau totale des cultures céréalières est plus grande dans le Sud de la Tunisie que celle du Nord et du Centre (soit 5130 m³/T pour l'orge dans le Sud contre 2710 m³/T dans le Centre et 2550 m³/T dans le Nord).

En effet, cette différence est due, principalement, à la valeur élevée d'empreinte d'eau bleue (soit 1050 m³/T pour l'orge et 1230 m³/ha pour le blé), qui traduit un recours essentiel à l'irrigation et donc aux eaux souterraines. Avec de faibles précipitations, les conditions climatiques du Sud sont en effet moins favorables à la céréaliculture (sécheresse excessive, évapotranspiration élevée, etc.). Concernant, les valeurs enregistrées pour l'empreinte eau Verte et Grise, elles sont presque similaires pour les trois régions de l'étude.

⁴⁹ Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, (2017). Rapport national du secteur de l'eau. 50 Chouchane H., Hoekstra Y., S Krol M. et Mekonnen M., (2013). The water footprint of Tunisia from an economic perspective. UNESCO-IHE.

D'après ce qui précède, il parait que la Tunisie devrait davantage exploiter son potentiel de production céréalière au Nord du pays pour préserver d'une part, ses ressources en « eau bleue » et pour profiter d'autre part, de l'abondance de « l'eau verte » et des conditions climatiques favorables à son développement.

Afin d'encourager la production et de veiller à assurer une offre continue en céréales, l'État a développé un ensemble de mesures de soutien au secteur céréalier telles que des primes et des subventions pour l'économie d'eau d'irrigation (pouvant atteindre jusqu'à 60 % du coût d'investissement) et des tarifications préférentielles pour les céréales irriguées dans les périmètres publics irrigués⁵¹.

Toutefois, en l'absence d'aide à la maitrise des pilotages d'irrigations (accès aux données météorologiques et estimation correcte des programmes d'arrosage), de la réhabilitation des réseaux de distribution de l'eau et d'une incitation sur l'usage des systèmes d'irrigation économe en eau (essentiellement l'irrigation localisée), le gaspillage des eaux d'irrigation a été évalué à 18% du total des eaux d'irrigation⁵².

Certes, ces mesures ont été mises en place afin de promouvoir la 'sécurité' alimentaire à l'échelle nationale, mais elles ont tout de même reflété l'absence d'un intérêt réel à protéger le potentiel hydrique. Il est à signaler que seulement 1.3% du budget alloué au développement du secteur agricole dans le plan quinquennal 2016-2020⁵³, a été destiné à la préservation des ressources en eau.

Par ailleurs, c'est le manque d'une stratégie globale efficace pour cerner les problèmes touchant le secteur céréalier, qui a fait que le blé tendre- la base de la ration alimentaire des Tunisiens (Pâtes alimentaires et Pains)-, soit emblavé sur des petites superficies et enregistre des rendements faibles. Il est à noter qu'en 2018, les rendements céréaliers n'ont pas dépassé les 25 quintaux/ha pour le blé dur, 21 quintaux/ha pour le blé tendre et 16 quintaux/ha pour l'orge⁵⁴.

Le recours à l'importation fut ainsi l'alternative choisie pour compenser la production céréalière à l'échelle nationale. Pour la période 2008-2018, le blé tendre représente la principale céréale importée avec un pourcentage allant d'un maximum de 71% en 2009 à un minimum de 50 % en 2017 du total de la quantité de céréales importées 55 .

55 Id.

⁵¹ Chebbi H.E., (2019). Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie. CIHEAM-IAMM. 2018, pp.122.

⁵² Chebil A., Bahri W. et Frija A., (2013). Mesure et déterminants de l'efficacité d'usage de l'eau d'irrigation dans la production du blé dur : cas de Chabika (Tunisie). New Medit, n°1, pp.49-55.

⁵³ Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, (2017). Revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie. 54 Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, (2019).



Figure 2 : Répartition des importations céréalières en Tonne

Source: Office des Céréales, 2018

En outre, dans un contexte environnemental critique au regard des tensions préoccupantes qui s'exercent sur les ressources en eau, plusieurs recherches scientifiques menées à l'échelle nationale, ont appuyé via l'évaluation de « l'eau virtuelle » des céréales, le recours aux importations notamment pour le blé tendre.

L'eau virtuelle est définie comme étant « la quantité d'eau nécessaire pour fabriquer un objet ou un bien » (Allan, 1997).

En effet, ce principe d'eau virtuelle a été imaginé comme solution au déficit en eau : un pays dépourvu en ressources en eau peut importer non pas directement de l'eau mais des produits à forte concentration en eau virtuelle. Il existerait donc des pays « importateurs » et « exportateurs » d'eau virtuelle⁵⁶. D'après *Souissi* et al., la Tunisie économise environ 1,4 milliards de m³ d'eau en important 1 million de tonnes de blé par an⁵⁷. Et selon *Chapagain* & *Hoekstra*, en important 2146 600 tonnes de céréales, la Tunisie économise 2901,7 millions de m³ d'eau, notamment via l'importation d'orge et de blé panifiable (Blé tendre)⁵⁸.

Tableau 2 : Bilan des importations des principaux produits agricoles de la Tunisie

Produit	EV utilisée (m³/kg)	Quantité importée (Tonne)	EV importée (millions m³)
Blé dur	1.23	540 000	666.450
Blétendre		1100 000	
Orge	1.68	790 000	1328.039
Maïs		15 700	2664.000

Source: Virtual water flows between nations in relation to trade in livestock and livestock products, 2003

18

⁵⁶ Allan T., (1997). Virtual water: a long-term solution for water short Middle Eastern economies. Paper presented at the 1997 British Association Festival of Science, University of Leeds.

⁵⁷ Souissi A., Hammami R., Stambouli T. et Benalaya A., (2017). L'eau virtuelle bleue et verte dans les échanges commerciaux des produits agricoles stratégiques de la Tunisie. Project : Eau Virtuelle et Sécurité Alimentaire en Tunisie : du Constat à l'Appui au Développement.

⁵⁸ Chapagain A. K. et Hoekstra A. Y., (2003). Virtual water flows between nations in relation to trade in livestock and livestock products. UNESCO-IHE.

Certes ces recherches ont permis de montrer que la Tunisie est gagnante en termes d'eau en effectuant les importations. Mais, il est à souligner que le concept d'eau virtuelle est nettement marqué par son approche néolibérale qui suit la logique des avantages comparatifs : chaque pays doit produire et exporter les produits pour lesquels il est comparativement le plus performant, ce qui enferme ainsi les économies dans des productions spécifiques.

De plus, ce principe condamne les pays peu dotés en eau (comme la Tunisie), à une très forte dépendance à l'égard du marché mondial, ce qui semble peu viable sur le long terme. Ainsi, l'importation de produits alimentaires avec l'application directe du concept d'eau virtuelle peut placer le pays dans une dépendance politique avec ses partenaires commerciaux⁵⁹.

Il apparait ainsi clairement que la Tunisie n'a pas déployé les efforts nécessaires à la promotion de la production céréalière locale en optimisant l'utilisation des ressources en eau. En faisant le choix de recourir aux importations et en l'argumentant par un gain en termes de ressources en eau et par des chiffres globaux de 'sécurité' alimentaire, la Tunisie n'a pas privilégié une vision à long terme de souveraineté alimentaire qui placerait au premier rang la préservation et le développement durable des ressources hydriques en lien avec les modes de production et de consommation alimentaires.

Contrer une réflexion libérale basée sur l'eau virtuelle et la 'sécurité' alimentaire requiert néanmoins une réforme des mesures législatives, administratives, budgétaires, judiciaires et incitatives du secteur agricole notamment pour la gestion des ressources en eau qui conditionne à son tour la production agricole.

C'est de ce fait que repenser à un modèle de développement axé sur une carte agricole qui tient en compte les spécificités régionales et culturales et qui classe les priorités de production selon le potentiel naturel du pays pourrait rationaliser les utilisations des ressources hydriques des principaux secteurs économiques des pays et même dans les activités des secteurs eux-mêmes en se basant sur les mesures d'empreinte d'eau et non pas d'eau virtuelle pour promouvoir la sécurité hydrique du pays.

Donc, c'est de cette perspective, qu'il s'avère indispensable à la Tunisie de repenser la politique céréalière menée à l'échelle nationale et ce, afin d'augmenter les superficies de production céréalière, notamment pour le blé tendre. Cela ne peut se concevoir qu'avec une volonté politique qui tient compte, lors de la définition des stratégies nationales, de l'empreinte eau des cultures en vue d'optimiser le mieux l'utilisation des ressources hydriques, ainsi que l'impact émergeant des changements climatiques.

⁵⁹ Louati I. et Balcou C., (2019). Politique de l'eau : le nouveau code des eaux saura-t-il répondre à la crise de l'eau en Tunisie ? Policy Brief n°6. Observatoire Tunisien de l'Economie.

III. L'urgence d'intégrer les enjeux du changement climatique dans la politique agricole

Depuis une trentaine d'années, le changement du climat a été constaté au niveau planétaire. Son impact s'est traduit directement par une hausse de la température movenne, une variabilité de la pluviométrie et une augmentation de l'occurrence des évènements extrêmes⁶⁰.

La Tunisie est caractérisée par un climat méditerranéen aride et un potentiel hydrique modeste, auxquels s'ajoutent des aléas climatiques. En effet, depuis 1958, plusieurs périodes de grands écarts climatiques ont été enregistrées, dont une sécheresse cyclique sévère, enregistrée environ tous les 6 ans et une pluviométrie abondante tous les 12 ans⁶¹.

Des évènements extrêmes tels que des inondations se sont avérés plus fréquents. plus intenses et plus étendus dans l'espace au cours des trois dernières décennies⁶².

En 2018, l'Institut National de la Météorologie (INM) a publié de nouvelles projections du changement climatique, prévoyant une hausse des températures moyennes pour la Tunisie variant entre 2,1°C et 2,4°C à l'horizon 2050, et entre 4,2°C et 5,2°C à la fin de 2100. Une diminution des réserves annuelles de précipitations variant entre -1% et -14% en 2050 et entre -18% à -27% en 2100⁶³ est également attendue.

D'ailleurs en août 2018, la Tunisie a annoncé son Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) movennant un financement du Fonds Vert d'une valeur de 3 millions de dollars (soit 8,29 millions de dinars)⁶⁴. Toutefois, aucune stratégie sectorielle n'a été adoptée concrètement notamment pour le secteur agricole.

En effet, les menaces du changement climatique sont diverses et peuvent aller jusqu'à la dégradation du littoral ; la submersion des terres qui aura forcément des répercussions importantes sur les activités socio-économiques (agriculture, tourisme, urbanisme, infrastructures portuaires, etc.); la dégradation et la désertification des écosystèmes (pastoraux, forestiers, etc.), ainsi que la dégradation des ressources en eau en quantité et en qualité.

Les pluies intenses accentueront aussi les phénomènes d'érosion dans les zones en amont, le transport de sédiments et leur accumulation dans les barrages. De plus, certains ouvrages de drainage et d'assainissement risquent alors d'être sous-dimensionnés pour permettre une évacuation rapide du surplus d'eau.

⁶⁰ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, (2007). Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques. GIEC, Genève, Suisse.

⁶¹ Nouaceur Z., Laignel B. et Turki I., (2013). Changements climatiques au Maghreb. Physio-Géo.

⁶² Chebil A., Mtimet N. et Tizaoui H., (2011). Impact du changement climatique sur la productivité des cultures céréalières dans la région de Béja (Tunisie). AfJARE. Vol 6 No 2. September 2011.

⁶³ https://www.meteo.tn/fr/changement-climatique

⁶⁴ Chebbi H. E., Pellissier J.-P., Khechimi W. et Rolland J.-P., (2019). Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie. CIHEAM-IAMM. 2019, pp.99.

De même, on pourrait assister à une pollution accrue des eaux de surface par lessivage massif des sols (transport de produits chimiques et de déchets).

En fait, à la diminution de la quantité, se greffe le problème de la baisse de la qualité des eaux du fait de l'augmentation de la demande et de la surexploitation induite des nappes disponibles ce qui pourrait entrainer à l'augmentation de la salinité.

Au-delà des risques environnementaux, les changements climatiques présentent des risques socio-économiques majeurs. En fait, l'augmentation des événements extrêmes accentuera la dégradation des sols, ce qui pourrait provoquer la baisse des rendements. Cette baisse aura forcément des répercussions négatives sur les revenus des agriculteurs.

Le MARHP, a prévu d'ailleurs, qu'à l'horizon 2030 la perte des superficies cultivables par accélération du phénomène d'érosion des sols est estimée à environ 20% des superficies dédiées à la céréaliculture et donc une baisse de la production des céréales en pluvial d'environ 40%, touchant surtout le Nord du pays⁶⁵. La céréaliculture constitue ainsi le secteur agricole le plus menacé par le changement climatique.

En effet, diverses études scientifiques menées sur la céréaliculture au Nord, ont permis de prévoir que les pertes prévues du rendement des cultures céréalières à l'horizon 2030 sont de l'ordre de (-2.04%) pour le blé dur ; (-9.62%) pour le blé tendre et (-6.78%) pour l'orge⁶⁶.

Tableau 3 : Pertes prévues du rendement des cultures céréalières

Cultures	Pertes en %
Blé dur	-2,04
Blé tendre	-9,62
Orge	-6,78

Source: Impact du changement dimatique sur la productivité des cultures céréalières, 2011

D'après le tableau précédent, on peut constater qu'il s'agit de la culture du blé tendre qui sera la plus touchée par l'augmentation des températures et la diminution des précipitations.

⁶⁵ FAO, (2015). Profil de pays - Tunisie.

⁶⁶ Grami D. et Ben Rejeb J., (2015). L'impact des changements climatiques sur le rendement de la céréaliculture dans la Région du Nord-Ouest de la Tunisie (Béja). Project: Director of Economic & Technical Dept, Arab Monetary Fund.

Par ailleurs, le faible rendement des variétés céréalières locales a constitué depuis des décennies, l'argument le plus pertinent pour les institutions financières internationales pour imposer leurs diktats sur le gouvernement tunisien afin d'adopter des semences céréalières étrangères dites « génétiquement modifiées ».

En effet, c'est dans le cadre du PASA, que l'État tunisien a encouragé les agriculteurs à utiliser ces semences et cela en les distribuant gratuitement aux céréaliculteurs tunisiens. A l'échelle nationale, cette stratégie s'est accompagnée par l'émergence d'un grand nombre de sociétés importatrices de semences « génétiquement modifiées ». Ces sociétés privées sont en fait engagées avec des monopôles multinationaux, qui cherchent à garder la mainmise sur le marché mondial des semences et ce, en développant des technologies qui ont rendu les semences « génétiquement modifiées » stériles et non reproductives, appuyant ainsi, la dépendance de la Tunisie au marché mondial des semences.

Actuellement, il existe 100 variétés locales de blé conservées à la Banque Nationale des Gènes (BNG), mais malheureusement, les céréaliculteurs n'en exploitent que 5 variétés contre 50 variétés dans les années 40⁶⁷. Il est à signaler que le recul du taux d'exploitation des semences locales dans les cycles de production mène à la détérioration des gènes.

D'après plusieurs témoignages effectués auprès des céréaliculteurs tunisiens, les variétés « génétiquement modifiées » sont inadaptées au climat tunisien et sont moins résistantes à l'impact du changement climatique.

Ces semences étrangères ont engendré aussi des charges supplémentaires dans l'activité de production car elles nécessitent plus de traitements chimiques contre les adventices. La majorité étant importés, ces traitements ont pesé plus sur les coûts. En revanche, ces céréaliculteurs ont témoigné que les semences céréalières locales sont plus résistantes à la chaleur et au déficit pluviométrique ; et qu'elles ne nécessitent aucun traitement chimique, ce qui est moins nocif pour les ressources naturelles (sol et eau), le bien-être animal et la santé humaine.

Selon *Amin Yahyaoui*, un céréaliculteur de la région du Kef, la majorité des céréaliculteurs dans sa région sont réticents à s'engager dans la production céréalière pour la campagne agricole 2020-2021, cela est dû au déficit pluviométrique enregistré jusqu'au mois de Novembre 2020.

Selon lui, la céréaliculture est devenue une production à risque, et en absence totale du soutien de la part de l'État, il convient mieux de ne pas cultiver de céréales que d'engendrer des coûts supplémentaires que les céréaliculteurs ne peuvent plus supporter.

⁶⁷ https://www.tap.info.tn/fr/Portail-%C3%A0-la-Une-FR-top/12217799-patrimoine

Il a aussi mis l'accent sur le rendement que peuvent fournir les variétés autochtones, tel est le cas du génotype de blé « BESKRI » qui, d'après plusieurs tests en laboratoire, ont montré qu'il peut fournir un rendement moyen qui varie entre 10 à 60 quintaux/ h^{68} .

En outre, le secteur semencier à l'échelle nationale souffre aussi de l'absence d'un cadre juridique qui réglemente ses activités, et ce pour dissuader le phénomène du vol et du transfert illégal des ressources génétiques d'une part et pour poursuivre les sociétés privées en cas de violation des normes (rappelons la polémique autour d'une affaire d'importation de blé contaminé en janvier 2020⁶⁹).

Les céréaliculteurs ont d'ores et déjà commencé à tester d'autres alternatives, en se réappropriant des semences de blé paysannes, mais en l'absence d'un accompagnement juridique de la part de l'État on observe aussi l'abandon de la céréaliculture qui peut avoir des conséquences socio-économiques dramatiques et ne feront qu'enchainer l'État de plus en plus aux importations avec toutes les conséquences expliquées en amont.

C'est à partir de ces préoccupations, que l'État Tunisien doit développer des stratégies de gestion des ressources naturelles qui intègrent cet aspect afin d'anticiper les risques menaçants du changement climatique et de prévoir des mesures d'atténuation des effets négatifs qui lui sont associés.

Ainsi, miser sur des alternatives aux semences « génétiquement modifiées », renforcer les cadres juridique et légale pour donner plus d'alternatives aux céréaliculteurs et orienter les politiques agricoles vers des solutions à long terme face aux changements climatiques sont de plus en plus urgentes.

 $^{68\} http://www.courdescomptes.nat.tn/Fr/the matiques_58_4_1_0_00000_0000_Secteur\%20 des\%20 semences\%20 et \%20 des\%20 plants_232$

⁶⁹ https://africanmanager.com/il-y-avait-donc-bien-du-ble-contamine/

Conclusion

Les contraintes freinant le développement de la filière céréalière, à l'échelle nationale, sont diverses et multiples. En effet, la politique agricole, menée depuis les années 80, est caractérisée par un manque d'orientations et de visions claires pour assurer la durabilité de ces secteurs. Il s'agit plutôt d'un ensemble de diktats qu'exigent les institutions financières étrangères pour pouvoir bénéficier de leurs aides.

Cependant, face à la rareté des ressources naturelles, face aux chocs exogènes ainsi qu'aux menaces des changements climatiques, un modèle alternatif de développement, axé autour des ressources en eau, semble être nécessaire pour promouvoir la souveraineté alimentaire et la sécurité hydrique du pays.

Ainsi, « le code citoyen de l'eau⁷⁰ » qui est une initiative législative lancé en 2019 par l'Observatoire Tunisien de l'Eau « Nomad 08 », l'Observatoire Tunisien de l'Économie ainsi qu'un ensemble d'associations et d'experts, pourrait constituer un cadre innovant pour créer une nouvelle vision du secteur de l'eau en classant les priorités des secteurs économiques dont l'agriculture, l'industrie et le tourisme selon un plan de développement axé sur les ressources disponibles.

⁷⁰ https://www.watchwater.tn/fr/blog/2019/11/7/35-droit eau tunisie/

Bibliographie

Allan T., (1997). Virtual water: a long-term solution for water short Middle Eastern economies. Paper presented at the 1997 British Association Festival of Science, University of Leeds.

Banque Mondiale, (1985). Tunisia- Agricultural Sector Adjustment Loan Project.

Banque Mondiale, (2014). Libérer le potentiel de l'agriculture afin de dynamiser la croissance dans les régions de l'intérieur.

Bello W., (2020). The Covid-19 Pandemic and the Opportunity for Food Sovereignty. Issue Brief. Covid-19. The Transnational Institute (TNI).

Bessis S., (1987). Banque Mondiale et FMI en Tunisie : une évolution sur trente ans. Editions du CNRS. Annuaire de l'Afrique du Nord. Tome XXVI, 1987.

Brack E., (1997). L'économie Tunisienne entre ajustement et intégration (1986 - 1995). Université PANTHEON-ASSAS (PARIS II).

Chapagain A. K. et Hoekstra A. Y. (2003). Virtual water flows between nations in relation to trade in livestock and livestock products. UNESCO-IHE.

Chebbi H. E., Pellissier J.-P., Khechimi W., Rolland J.-P., (2019). Rapport de synthèse sur l'agriculture en Tunisie. CIHEAM-IAMM. pp.99.

Chebbi H.E. (2019). Evaluation du système de soutien au secteur agricole en Tunisie. CIHEAM-IAMM. pp.122.

Chebil A., Bahri W. et Frija A., (2013). Mesure et déterminants de l'efficacité d'usage de l'eau d'irrigation dans la production du blé dur : cas de Chabika (Tunisie). New Medit, n°1, pp.49-55.

Chebil A., Mtimet N. et Tizaoui H., (2011). Impact du changement climatique sur la productivité des cultures céréalières dans la région de Béja (Tunisie). AfJARE. Vol 6 No 2. September 2011.

Chouchane H., Hoekstra Y., S Krol M. et Mekonnen M., (2013). The water footprint of Tunisia from an economic perspective. UNESCO-IHE.

Elmakari M., (2016). Organisation de la chaîne logistique dans la filière céréalière en Tunisie. État des lieu et perspectives. FranceAgriMer, Les céréales vers la Tunisie.

FAO, (2015). Profil de pays – Tunisie.

Grami D. et Ben Rejeb J., (2015). L'impact des changements climatiques sur le rendement de la céréaliculture dans la Région du Nord-Ouest de la Tunisie (Béja). Project: Director of Economic & Technical Dept, Arab Monetary Fund.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, (2007). Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques. GIEC, Genève, Suisse.

Hoekstra Y. et al., (2011). The Water Footprint Assessment Manual. Earthscan LLC,1616 P Street, NW, Washington, DC 20036, USA.

Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, (2017). Revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie.

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles et l'Institut National des Grandes Cultures, (2014). Actes de la Journée Nationale sur la valorisation des résultats de la Recherche dans le domaine des Grandes Cultures.

Jaziri N., (2019). Tableau de bord des céréales en Tunisie. Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Observatoire National de l'Agriculture.

Jouili M., (2008). Ajustement structurel, Mondialisation et Agriculture familiale en Tunisie. Économie et finance quantitative. Université Montpelier.

Jouili M., Kahouli I., et Elloumi M., (2016). Appropriation des ressources hydrauliques et processus d'exclusion dans la région de Sidi Bouzid (Tunisie centrale). Études rurales, pp 117-134.

Khaldi R. et Saaidia B., (2019). Analyse de la filière céréalière en Tunisie et identification des principaux points de dysfonctionnement à l'origine des pertes. Projet de réduction des pertes et gaspillage alimentaires et développement des chaines de valeurs pour la sécurité alimentaire en Egypte et en Tunisie, FAO. ONAGRI.

Louati I. et Balcou C., (2019). Politique de l'eau : le nouveau code des eaux saura-t-il répondre à la crise de l'eau en Tunisie ? Policy Brief n°6. Observatoire Tunisien de l'Economie.

Ministère de l'Agriculture et de l'environnement, Agence Française de Développement (2011). Actualisation Concertée de la politique agricole, Orientations pour un Nouvel Agenda Agricole Tunisien.

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Observatoire National de l'Agriculture, (2020). Indicateurs clés de l'agriculture tunisienne en 2019.

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, (2006). Recensement agricole.

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Observatoire National de l'Agriculture, (2019). La balance commerciale alimentaire.

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, (2017). Rapport national du secteur de l'eau.

Nouaceur Z., Laignel B. et Turki I., (2013). Changements climatiques au Maghreb. Physio-Géo.

Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique, (2019). La Tunisie à l'épreuve du COVID-19.

Organisation Mondiale du Commerce, (2017). Les Accords de l'OMC : L'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce et ses Annexes.

Plan de développement 2016-2020. Volume sectoriel.

Souissi A., Hammami R., Stambouli T. et Benalaya A., (2017). L'eau virtuelle bleue et verte dans les échanges commerciaux des produits agricoles stratégiques de la Tunisie. Project : Eau Virtuelle et Sécurité Alimentaire en Tunisie : du Constat à l'Appui au Développement.

Stora B. et Ellyas A., (1999). Dans Les 100 portes du Maghreb : émeutes du pain, pp 151-153.

